

Amiante Responsabilités et rôle de l'employeur ou du chef d'établissement

OBJECTIFS

Intégrer dans sa démarche de prévention, ses obligations et responsabilités en tant qu'employeur et délégué concernant l'organisation et la réalisation d'opérations sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Appliquer dans son établissement, la nouvelle réglementation relative au risque « amiante ».

PARTICIPANTS

Employeurs.

Responsables Ressources Humaines.

Responsables sécurité.

Acheteurs.

Maîtres d'ouvrage.

Gestionnaires de patrimoine.

MÉTHODES

Présentation illustrée de nombreux exemples.

Études de cas.

ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

u Contexte réglementaire

Le Code du travail • L'arrêté du 23 février 2012 • Les règles applicables aux différentes activités pouvant exposer à l'amiante

u L'arrêté du 23 février 2012 et du 4 mai 2012

Les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

• Le rôle et les obligations de l'employeur et/ou du chef d'établissement • Les principes visant l'organisation et la supervision des opérations • Le cas des entreprises extérieures • Quelle formation pour quels opérations, interventions, travaux

u Impact sur le Document Unique et le plan de prévention

u Le suivi des formations et des recyclages en formation

u Études de cas

Construction de scénarios d'organisation pour différents types d'opérations • Identification des tâches et formations requises associées aux différentes populations d'un établissement.

MODALITÉS

Durée : 0.5 jour

Prix : 260 € H.T.